

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE741

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 30

A la dernière phrase de l'alinéa 55, substituer aux mots:"d'origine", le mot:"initial" et aux mots:"nouvelles entités", les mots:"nouveaux syndicats".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précisions rédactionnelles.